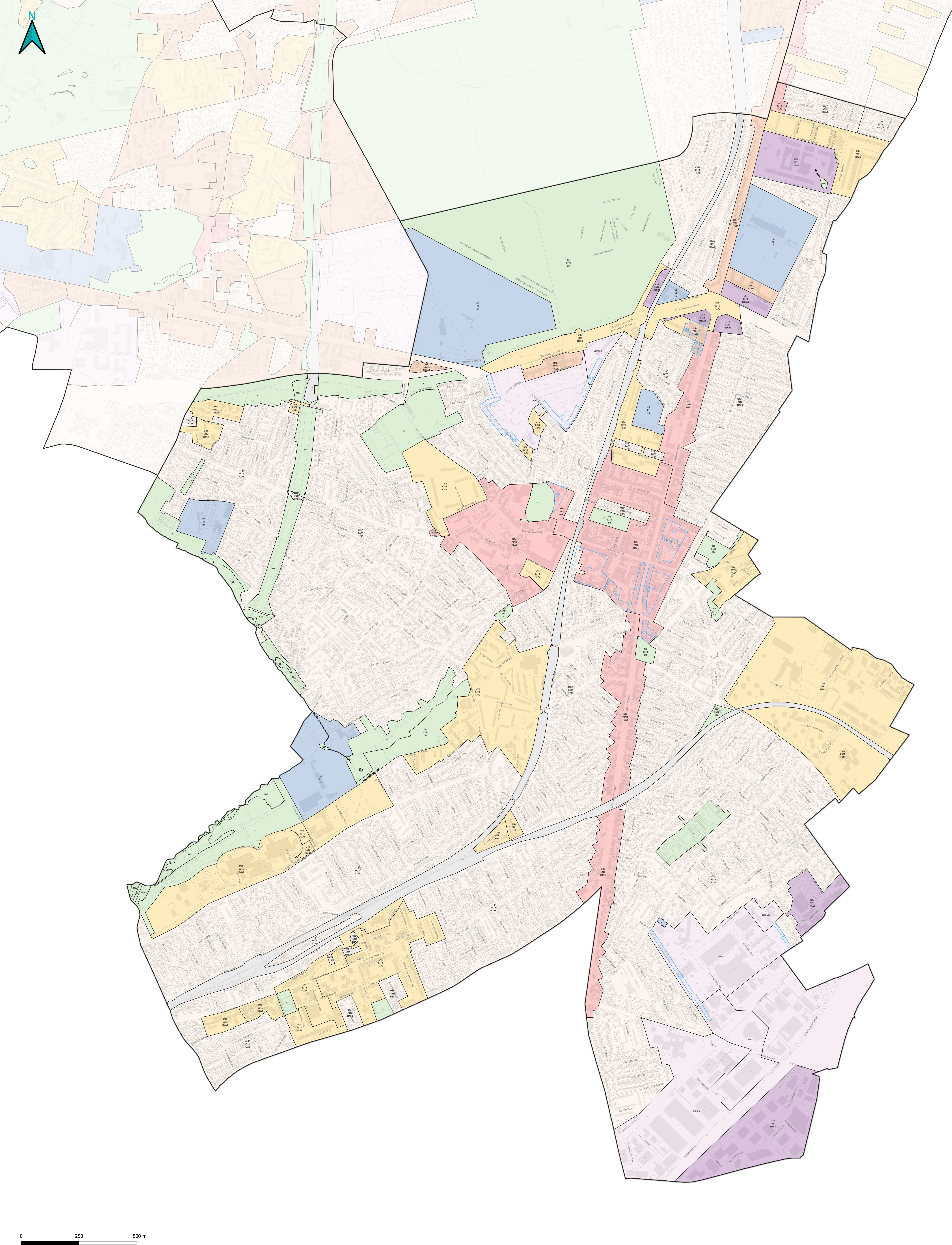




Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

6.2.a Plan des indices d'Antony

- Plan Local d'urbanisme Intercommunal approuvé par délibération du Conseil de Territoire du 11/12/2024

- Modification simplifiée n°1 pour approbation au Conseil de Territoire du 10 décembre 2025

1 : 5000

Vallée Sud

Grand Paris

valleesud.fr

CONTEXTE

Limite de zone

Bâti

Limite parcellaire

ZONAGE

U1 : Zone pavillonnaire

U2 : Centralité

U3 : Tissu urbain mixte

U4 : Grande résidence

U5 : Activité économique

U6 : Équipement

U7 : Emprise ferroviaire

UP : Secteur de projet

N : Zone naturelle

FORMES URBAINES ET IMPLANTATIONS SPÉCIFIQUES

Périmètre de hauteur spécifique

Indice E se rapportant :
À la règle d'emprise au sol

Indice T se rapportant :
À la règle de pleine terre et de coefficient de biotope le cas échéant

Nom de famille de zone

Nom du secteur (exemple)

E1

T7

H2

A3

Indice H se rapportant :
À la règle de hauteur

Indice A se rapportant :
À la règle d'implantation par rapport à l'alignement